



Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

6211-12-007

Titre : Aide financière pour compostage pour une production sur litière		
Audience : Tournée régionale	Date : 17 décembre 2002	Lieu : Saint-Hyacinthe
Question posée par : Monsieur Alfred Marquis, commissaire		
Référence BAPE : Volume 40 ligne 600 à 626	Référence MAPAQ :	

Question (ligne 646)

Est-ce qu'un élevage sur litière, qui se rendrait justement au compostage et que l'on composte, pourrait être un produit exporté, pourrait appliquer comme implantant un procédé de traitement et obtenir la subvention reliée au procédé de traitement ?

Réponse du MAPAQ

Actuellement, l'objectif général du volet 6 – Procédés de traitement des fumiers de Prime-Vert est de :

« Diminuer les volumes de fumier à transporter et à valoriser et solutionner une problématique de gestion des fumiers ».

Ainsi, une entreprise qui est sur litière (tout comme celle sur lisier), qui démontre une problématique de gestion des fumiers produits sur son entreprise, peut bénéficier d'une aide financière (Volet 6 de Prime-Vert) pour installer un procédé de traitement de fumiers (compostage ou autre) qui permet d'atteindre l'objectif.